

Prévent'Action Référent Travail sur écran

De quoi s'agit-il ?

Cette démarche intervient dans la continuité de la Sensibilisation Prévent'Action « Risques liés au travail sur écran ».

Le référent de l'entreprise après cet accompagnement sera un acteur de prévention au sein de l'entreprise, un relais auprès des différents préventeurs internes et externes dans le respect des compétences et fonctions de chacun.

Le référent est mobilisable en interne en prévention collective :

- Sensibilisation initiale et continue
- Sensibilisation des nouveaux salariés
- Aménagements - réaménagements

Les objectifs

- Autonomiser l'entreprise adhérente sur la prévention des risques liés au travail sur écran
- Identifier les risques liés au travail sur écran et les conséquences sur la santé
- Acquérir des connaissances permettant de limiter les contraintes et sollicitations liées au travail sur écran
- Connaître des éléments réglementaires et techniques
- Mettre en place un premier niveau d'observation et d'analyse des situations de travail
- Permettre de délivrer des conseils de premier niveau auprès des collègues

Déroulement

L'intervention se déroule en 3 phases :

- Apport théorique sur les risques liés au travail sur écran et étude de cas
- Tutorat sur site afin d'accompagner les acteurs internes dans la prise en main et l'animation de l'outil de sensibilisation
- Bilan et retour d'expérience



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL de plus de 50 salariés
Public cible : salarié, manager et employeur



Intervenants :

Ergonome



Durée :

Apport théorique, tutorat et bilan en entreprise dans la limite de 2 jours maximum



Comment en faire la demande ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com